



**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX  
DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON  
COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

**PROCES-VERBAL  
Réunion plénière du mercredi 24 avril 2019**

A l'ordre du jour :

Accueil des participants à 9h15

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 1<sup>er</sup> mars 2019
2. Présentation de l'état des eaux et évolution des indicateurs de l'aménagement et de la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon
3. **1998-2018 – 20 ans de la C.L.E. Oudon** – La place des Commissions Locales de l'Eau dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et dans le 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne – Intervention de M. Thierry BURLLOT, Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne
4. Présentation du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la feuille de route pour les C.L.E.
5. Validation du rapport annuel 2018
6. Questions diverses



Monsieur Louis MICHEL introduit la réunion. La Commission Locale de l'Eau a été mise en place en décembre 1997, elle a plus de 20 ans d'existence. À cette occasion Monsieur Thierry BURLLOT, Président du Comité de bassin Loire-Bretagne est invité.

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2019**

Le procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars 2019 est adopté à l'unanimité.

**2. PRESENTATION DE L'ETAT DES LIEUX ET EVOLUTION DES INDICATEURS DE L'AMENAGEMENT ET DE LA GESTION DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON**

Monsieur Clément JOUBEL intervient. Cf. présentation ci-annexée.  
Monsieur Louis MICHEL demande s'il y a des observations ?

Sur l'enjeu A – qualité de l'eau et approvisionnement en eau potable

Madame Régine BRUNY – Les résultats sont encourageants, il faudrait analyser pourquoi ces améliorations.

Monsieur Louis MICHEL – L'Oudon amont est passé en vert, c'est le résultat d'efforts dans les pratiques.

Madame Régine BRUNY – Il faut aussi le regarder par rapport à l'approvisionnement en eau potable, l'amélioration de la qualité de l'eau est positive.

Monsieur Louis MICHEL – D'où l'importance de conserver une prise d'eau sur l'Oudon.

Monsieur Olivier MORILLON – L'A.R.S.<sup>1</sup> décide de l'exploitation des prises d'eau potable.

Monsieur Louis MICHEL – Il faut privilégier la diversification pour les générations futures.

---

<sup>1</sup> L'Agence Régionale de Santé

Monsieur Michel de SIMIANE – On recherche plus de pesticides et on voit qu'ils diminuent, c'est encourageant. Il est difficile de savoir les raisons pour lesquelles il y a dégradation ou amélioration ; probablement une amélioration des pratiques, les causes sont multifactorielles.

Monsieur Pascal BONIOU – L'évaluation du contrat territorial apportera des réponses.

Monsieur Louis MICHEL salue ses prédécesseurs qui ont permis un groupe de travail agricole, et une compétence unifiée pour les pollutions diffuses. Nous avons de l'information grâce à cela.

Monsieur Jean DEGAND – Est-ce que la pollution de l'air peut avoir une incidence sur la qualité de l'eau ?

Monsieur Louis MICHEL – Oui.

Monsieur Olivier MORILLON – La pollution de l'air est probablement sous-évaluée par rapport à la pollution de l'eau.

Monsieur Bernard LAYER – Des efforts ont été faits, il y en a encore à faire. Ce qui motive est que les acteurs sont sur la bonne voie. Il faut voir les effets positifs.

Monsieur Richard CHAMARET est étonné qu'il y ait encore de l'atrazine.

Monsieur Louis MICHEL explique que c'est une molécule de dégradation qui persiste pour le moment.

#### Sur l'enjeu B – milieux aquatiques

Monsieur Olivier MORILLON – concernant l'I.P.R.<sup>2</sup>, l'année 2017 est assez sèche, il y a donc des impacts. La pêche ne peut pas être faite s'il n'y a pas d'eau. Sur l'Oudon, au Port aux Anglais, l'I.P.R. a toujours été mauvais.

Madame Régine BRUNY – Par rapport à la restauration des cours d'eau, ce serait intéressant d'avoir l'évolution de la qualité des milieux.

Monsieur Clément JOUBEL précise qu'il y a des données sur avant/après les travaux.

L'I.P.R. met du temps à réagir.

Monsieur Joël RONCIN – Il y a une amélioration sur l'Hommée et l'Araize. Les populations s'améliorent, il faut que cela perdure.

Monsieur Olivier MORILLON – Les données sont aléatoires car les moments de la pêche peuvent être défavorables.

Monsieur Michel de SIMIANE – Il serait intéressant de présenter aussi le taux de fractionnement. Du fait de la nature des indices biologiques et de la manière dont ils sont calculés, il faudrait préciser que la valeur n'est pas la même au fil du temps.

Monsieur Louis MICHEL constate la maîtrise de la jussie, plante invasive, grâce à l'intervention du Syndicat du bassin de l'Oudon.

#### Sur l'enjeu C – gestion quantitative

Madame Anne KIENTZLER – Les arrêtés cadre sécheresse vont être harmonisés au niveau régional. Il s'agit d'aboutir à un arrêté cadre interdépartemental par bassin versant.

Monsieur Olivier MORILLON – Cette harmonisation ne sera pas atteinte en 2019 ; il persiste 2 stations différentes pour le déclenchement des mesures sur le bassin versant de l'Oudon.

Madame Anne KIENTZLER – Il faut aussi une harmonisation sur les mesures.

Monsieur Louis MICHEL – Il y a encore un chemin à faire pour cette harmonisation au vu de la réunion hier en Maine et Loire.

Monsieur Olivier MORILLON informe que l'arrêté Maine et Loire va être mis à disposition du public pour avis.

Monsieur Louis MICHEL regrette que l'arrêté cadre pour les restrictions de l'utilisation de l'eau potable en Maine et Loire soit en référence à la Loire plutôt qu'à la Mayenne, les principales ressources en eau du bassin versant de l'Oudon provenant de la rivière Mayenne.

---

<sup>2</sup> Indice poisson rivière

## Sur l'enjeu F – cohérence des politiques publiques

Monsieur Louis MICHEL – C'est satisfaisant, en 20 ans on mesure le chemin parcouru et la structuration mise en place, avec l'accompagnement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

La C.L.E. a œuvré à cette structuration qui a abouti à un Syndicat du Bassin de l'Oudon. Et un contrat unique est en préparation.

Monsieur Louis MICHEL – La C.L.E. devra se positionner sur un EPAGE ou un EPTB.

### **3. 1998-2018 – 20 ANS DE LA C.L.E. OUDON**

*La place des Commissions Locales de l'Eau dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et dans le 11ème programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne – Intervention de M. Thierry BURLLOT, Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne.*

Monsieur Thierry BURLLOT se présente. Il est aussi vice-président du Conseil Régional de Bretagne en charge de l'environnement et membre d'une C.L.E. dans les côtes d'Armor. Il félicite la C.L.E. pour le travail accompli et la présentation qui a été faite, il se dit impressionné par les résultats et la qualité du travail de suivi.

#### Intervention de Monsieur Thierry BURLLOT (propos recueillis)

« Vous êtes comme les bretons à mi-chemin, la mesure du sujet a été prise en compte. Il y a un paradoxe : sans eau pas de développement économique, pas d'aménagement du territoire. Il faut arrêter d'opposer l'économie et l'écologie, les territoires qui se développeront demain auront une eau de qualité.

En Bretagne il y a un clivage Est et Ouest. L'Ouest perd des habitants. À l'Est, Métropole de Rennes, la plus grande fragilité est le manque d'eau, la Métropole va chercher de l'eau de plus en plus loin. Le réservoir d'eau est dans le Centre Bretagne, le développement est sur Rennes et le littoral.

L'effort des ruraux dans ses territoires pour l'eau fera le développement de Rennes, sans cette solidarité amont/aval, centre urbain/campagne, il n'y a pas de développement économique du territoire. La solidarité s'applique aussi aux prélèvements des uns et aux rejets des autres. Se pose aussi la question des solidarités financières entre la ville et la campagne, l'eau potable coûte moins cher en ville.

De nouvelles solidarités sont donc à mettre en œuvre à l'échelle de la gestion de l'eau.

L'eau n'est pas inépuisable et va devenir un enjeu essentiel. D'autant plus essentiel compte tenu de l'évolution du climat : -30 % en eau sur les moyennes nationales, plus d'inondations et plus de sécheresses en Bretagne.

Il y aura de moins en moins d'eau disponible en période d'étiages donc de plus en plus de tensions sur les prélèvements et les rejets. Les études « HMUC » hydrologie, milieux, usages, climat sont importantes.

La gestion d'un bassin versant est la gestion d'espaces nouveaux au profit des activités et des usages. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne représente 350 millions d'euros d'interventions par an sur 28 % du territoire national. L'Agence de l'Eau Seine Normandie 900 millions d'interventions sur 18 % du territoire.

Les organisations « agences de l'eau » datent de 1964. Il y a 3 fondamentaux :

- Gérer de l'amont à l'aval,
- L'eau paye l'eau,
- Gestion partenariale et concertée de l'eau.

Cependant l'État a décidé de gérer depuis Orléans. Mais les problèmes de l'eau sur l'Oudon ou en Bretagne ne vont pas se gérer d'Orléans. Les problèmes de la Loire ne sont pas ceux de l'Oudon. On peut laisser Orléans gérer au travers du S.D.A.G.E., et on fait confiance au territoire au travers des S.A.G.E.s mais il faut de l'ambition, du travail, de la cohérence et du suivi. Il faut donc des C.L.E. avec des acteurs engagés, sinon les affaires seront réglées à Orléans.

La résolution des problèmes passe par l'appropriation des sujets dans les territoires, ne pas faire contre mais avec.

Le contexte actuel financier est difficile, l'Agence de l'eau Loire Bretagne doit financer l'eau, la biodiversité et d'autres sujets.

En Bretagne 2 dossiers sur 3 ne sont plus financés aujourd'hui, il faut faire plus avec moins.

Ce n'est pas sûr que la taxe pour la compétence G.E.M.A.P.I.<sup>3</sup> règle le problème car on ne finance pas la solidarité amont/aval, ni la solidarité entre petit cycle<sup>4</sup>/grand cycle<sup>5</sup> de l'eau. Il y a beaucoup de questions en Bretagne sur la G.E.M.A.P.I., des E.P.C.I.<sup>6</sup> ne veulent pas déléguer la compétence ou passent par des conventions.

La Bretagne est en train de sortir des contentieux européens, 30 ans de combats difficiles, la reconquête de la qualité de l'eau est une fierté pour les agriculteurs bretons. La Bretagne a fait de la quantité, il fallait produire pour gagner plus.

Le modèle est basé sur l'intensif, mais ils se font battre par les États Unis. Le travail d'aujourd'hui est essentiel, sur la traçabilité, la sécurité alimentaire, la qualité des produits. Il y a une révolution agricole.

On a encore la chance d'avoir de l'eau, s'en préoccuper c'est aussi répondre aux enjeux de la biodiversité et du changement climatique. »

#### Interventions de la salle

Monsieur Michel de SIMIANE – On peut s'attendre à une modification de la répartition de la pluviométrie sur nos régions. Une pluie violente est perdue pour les nappes, que pensez-vous de la création de réserves pour stocker l'eau et la réutiliser ? C'est un débat national, quel est votre avis ?

Madame Régine BRUNY – Il faut aller plus loin, pour quelles productions faut-il de l'eau ? pour qui produire ? et pour quels territoires ? 3 millions d'habitants en Bretagne alors qu'ils produisent pour 30 millions d'habitants. Il y a un déséquilibre. Faut-il produire pour l'export ? Comment économiser l'eau et l'utiliser à bon escient et pour des productions économes en eau ?

Monsieur Joël SABIN s'est penché sur la diminution de la ressource en eau dans les années à venir. Il y a des normes, les consommateurs sont exigeants et ils ont des contraintes. Sur la récupération des eaux pluviales, la commune de Craon a souhaité les récupérer pour les toilettes dans la nouvelle école, mais ce n'est pas possible, c'est aberrant.

Monsieur Richard CHAMARET s'interroge sur la fiscalité dans les communes, se pose la question des moyens.

Monsieur Christian PERROIS – Les sols ont du mal à retenir l'eau, il faudrait intervenir là-dessus alors qu'on fait souvent du curatif avec des retenues. Comment faire pour que l'eau reste dans le sol ? on entre en concurrence avec les vendeurs de retenues d'eau.

#### Intervention de Monsieur Thierry BURLLOT (propos recueillis)

« J'assiste à une réunion ce soir à Retiers pour aborder le sujet de la disponibilité de la ressource. Il y a une augmentation de consommation d'eau du réseau public de plus de 17 millions de m<sup>3</sup> ces 3 dernières années, la principale cause est industrielle. Il y a de telles contraintes sanitaires ainsi qu'une demande sociale des consommateurs que les industriels abandonnent les forages au profit du réseau d'eau potable. Par exemple Bonduelle le demande pour l'arrosage des salades. Cela va devenir problématique.

L'appel sur le réseau public va augmenter, on va assister à des déménagements d'activités à cause de l'eau et de l'énergie. Il faut appréhender tout cela.

---

<sup>3</sup> gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

<sup>4</sup> petit cycle : assainissement et eau potable

<sup>5</sup> grand cycle : gestion de bassin versant (milieux aquatiques, inondations, pollutions, ruissellement,...)

<sup>6</sup> Établissement public de coopération intercommunale



Sur les retenues d'eau, je n'ai pas de position dogmatique. Je suis allé voir ce qui a été fait en Vendée, je n'ai pas envie de développer cela en Bretagne, des retenues entourées de maïs exporté. Je ne dis pas non aux retenues, mais il faut regarder ce que l'on veut en faire. Ce serait une erreur de ne pas se permettre de stocker de l'eau pour des productions locales qui le nécessitent comme par exemple la culture des épinards. Il faut aussi gérer les retenues, et la qualité de l'eau. Seulement 1 % des masses d'eau sont de bonne qualité en Vendée.

Le mieux est de gérer différemment. Se pose la question des zones humides, du bocage, du retour sur investissement de la gestion de ces espaces.

Dans une commune rurale, la D.G.F.<sup>7</sup> est fixée par rapport au nombre d'élèves scolarisés. Les critères d'attribution de la D.G.F. pourraient être de préservation des zones humides ou d'intérêt écologique, venir récompenser la collectivité qui agit sur le préventif plutôt que sur le curatif. Il faut aussi travailler sur les P.S.E.<sup>8</sup> (carbone, bocage,...) et sur un pacte territorial à l'agriculture, un réaménagement fiscal, pas sur de nouvelles taxes.

Des propositions ont été faites par les Présidents de Comité de Bassin à ces sujets.

Qui organise la solidarité ? il faut une stratégie de bassin, d'où l'importance du Comité de bassin. Il y a de belles choses à faire, on ne peut pas continuer entre territoires qui protègent et territoires qui utilisent.

Cela pose la question des moyens de production. Il faut faire attention et être en équilibre par rapport aux conditions environnementales. Toute activité humaine génère des pollutions. »

Monsieur Louis MICHEL remercie vivement Monsieur Thierry BURLLOT de son intervention.

#### **4. PRESENTATION DU 11<sup>ème</sup> PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE ET DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR LES C.L.E.**

Présentation de Monsieur Pascal BONIOU. Cf. présentation ci-annexée.

#### **5. VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2018**

Madame Régine TIELEGUINE donne lecture du rapport annuel, adressé aux membres avant la réunion. Les remarques suivantes sont apportées.

- Numéro des arrêtés à ajouter page 7
- Sur la règle de gestion des ouvrages page 11 : détailler les raisons pour lesquelles 2 ouvrages n'ont pas été ouverts ; mettre le compte rendu de la réunion annuelle de suivi de la règle en annexe au rapport annuel.

Madame Régine BRUNY demande si les propriétaires ont été verbalisés ?

Monsieur Olivier MORILLON – Oui

- Sur le projet Régional Life Eau page 11

Monsieur Louis MICHEL précise que la Commission Locale de l'Eau et le Syndicat du bassin de l'Oudon ont déposé un projet pour mener plus d'actions sur le Chéran. Ce projet LIFE Eau représente à peu près 1 million d'euros pour la Région des Pays de la Loire sur 9-10 ans.

- Sur les masses d'eau en objectif 2021 page 13

Monsieur Olivier MORILLON – le plan d'eau de la Blisière est fondé en titre, on ne sait pas pourquoi cette masse d'eau est déclassée.

Madame Régine TIELEGUINE – Déclassement par le phosphore de mémoire.

Monsieur Olivier MORILLON – C'est étonnant car le plan d'eau est situé en tête de bassin versant.

<sup>7</sup> Dotation Globale de Fonctionnement

<sup>8</sup> Paiements pour services environnementaux

Monsieur Louis MICHEL demande de vérifier les raisons du déclassement. (*précision de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : le dernier état validé est celui de 2013 sur la base des données de 2009. Les éléments déclassant étaient la transparence et la chlorophylle a. La prise en compte de la médiane des valeurs fait que le phosphore n'est plus un élément déclassant comme précédemment*).

Monsieur Olivier MORILLON – Cet étang étant privé, on peut seulement demander le débit réservé car c'est un étang piscicole.

- sur les contrats de mise en œuvre du S.A.G.E. page 14

Il est demandé pourquoi le Département du Maine et Loire participe peu.

Monsieur Louis MICHEL répond que les politiques départementales sont différentes.

- Sur les analyses de perturbateurs endocriniens page 17

Monsieur Louis MICHEL proposera de poursuivre les analyses en 2020, peut-être sur le Misengrain ou aux sources de l'Oudon ou sur un sous-bassin en agriculture biologique. Il faudrait se placer avant le rejet d'une station d'épuration.

Les générations futures doivent être protégées car les perturbateurs impactent beaucoup la descendance. Le système de l'eau n'est pas le seul à être mise en cause.

Les données ont été exploitées pour un colloque en Suisse.

Le compte rendu de la conférence est en ligne sur [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

**Le rapport annuel est voté à l'unanimité.**

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Robert BURET – Un particulier a fait des efforts de stockage de l'eau de pluie pour diminuer sa consommation d'eau. Il a subi un contrôle. Il pensait aller dans le bon sens, mais ne paye pas de redevance de l'assainissement à sa juste valeur.

Monsieur Olivier MORILLON – Les économies d'eau ne posent pas de problème. Cette eau va effectivement dans le réseau d'assainissement et n'entre pas dans le calcul de la redevance.

Madame Régine BRUNY – Il suffit d'appliquer un forfait annuel 20 ou 25 m<sup>3</sup>/personne pour régler ce problème car il bénéficie du service d'assainissement.

Monsieur Robert BURET – Il faut aussi tenir compte de ses efforts.

Madame Régine BRUNY – Il ne paye pas l'eau consommée, c'est déjà une récupération de coûts.

Monsieur Louis MICHEL – Il faut savoir que seulement 2 % de l'eau potable est bue.

Monsieur Louis MICHEL clôt la réunion à 12h45.

L'an deux mil dix-neuf, le vingt quatre avril à neuf heures trente, les membres de la Commission Locale de l'Eau se sont réunis à la salle du Club de l'Amitié à SEGRE EN ANJOU BLEU sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le 2 avril 2019 par Monsieur Louis MICHEL,

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
<b><u>Collège des collectivités :</u></b>				
BEGUIER Jean-Noël	Maire de Vern d'Anjou			X
CHAMARET Richard	Adjoint au maire de Méral	X		
CORVE Ronald	Adjoint au maire de Château Gontier		X	
DELAUNAY Gérard	Syndicat d'Eau de l'Anjou		X	
DUPRE Michel	Conseiller municipal de Chazé Henry		X	
FOUCHER Hervé	Adjoint au maire de Cossé le Vivien		X	
FOURNIER Daniel	Conseiller municipal de Ste Gemmes d'Andigné	X		
GAULTIER Bernard	Maire d'Armaillé			X
GELU Daniel	Conseiller municipal de Montguillon	X		
GEMIN Yannis	Conseiller municipal de Bourg d'Iré			X
GRIMAUD Gilles	Conseiller Départemental de Maine et Loire			X
GUIOULLIER Marcel	Adjoint au maire de Renazé			X
HERMAGNE Christophe	Adjoint au maire de Beaulieu sur Oudon			X
HERVOCHON Freddy	Conseiller départemental de Loire Atlantique		X	
HEULIN Pierre-Marie	Maire délégué de Châtelais			X
HUNEAULT Alain	Conseiller municipal de Fontaine Couverte			X
JEGU Christel	Conseiller municipal de Ballots			X
LANGOUET Christophe	Conseiller départemental de Mayenne			X
MAROL Dominique	Conseiller municipal de Loiré			X
MASSIET du BIEST Aymeric	Conseiller départemental d'Ille et Vilaine		X	
MAUSSION Patricia	Conseillère régionale des Pays de la Loire			X
MENANT Bernard	Maire délégué d'Andigné		X	
MICHEL Louis	Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon – Président de la C.L.E.	X		
	<b>A pouvoir de M. DELAUNAY</b>	X		
OREILLARD Gabriel	Maire délégué de Nyoiseau		X	
POIRIER Franck	Conseiller municipal de St Michel de la Roë			X
RAIMBAULT Michel	Maire de Livré la Touche	X		
RONCIN Joël	Maire délégué de Montguillon	X		
	<b>A pouvoir de M. DUPRE</b>	X		
SABIN Joël	Adjoint au maire de Craon	X		
SAGET Bertrand	Maire de Chazé sur Argos			X
UTARD Hervé	Conseiller régional de Bretagne			X
VERON Louis	Maire de Montjean			X

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
<b><u>Collège des usagers :</u></b>				
BAGOUET Alain	Association d'Aide et de Soutien aux Victimes des Inondations	X		
BRUNY Régine	Sauvegarde de l'Anjou	X		
BURET Robert	Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Maine et Loire	X		
DE LA RIVIERE Bertrand	Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe			X
DE PENFENTENYO Louis-Amaury	Association de défense et de sauvegarde de la Vallée de l'Oudon	X		
DE SIMIANE Michel	Syndicat de la propriété privée rurale de Maine et Loire	X		
DEGAND Jean	Association Mayenne-Nature-Environnement	X		
FOURRE Daniel	Fédération pour la pêche & la protection du milieu aquatique 53			X
GANDON Jean-Claude	Président du Groupement des aquaculteurs en eau douce des Pays de la Loire			X
GUIOULLIER Stéphane	Président la Chambre d'Agriculture 53		X	
LELORE Laurent	Représentant de la Chambre d'Agriculture 49		X	
LEPAGE Mickaël	FRCIVAM Pays de la Loire			X
LOHEZIC Philippe	Chambre de Commerce et d'Industrie 49		X	
MONTECOT Michel	UFC Que Choisir 53	X		
PERROIS Christian	Association B.A.S.E.	X		
REBILLARD Luc	Syndicat départemental des propriétaires privés rurales de Mayenne			X
SARRAMAIGNA Daniel	Président du Club Nautique Segréen	X		
Monsieur le Président ou son représentant	Chambre de Commerce et d'Industrie 53			X
<b><u>Collège de l'Etat :</u></b>				
	M le Préfet de Maine et Loire		X	
	M le Préfet de Mayenne		X	
	M le Préfet de la Région Centre – Préfet du Loiret			X
BONIOU Pascal	Pour M le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	X		
DESOBEAU Hélène	pour M le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire	X		
	Agent du service départemental 49 de l'Agence française pour la biodiversité	X		
KIENTZLER Anne	1 <sup>er</sup> représentant de M.I.S.E.N. 53 – D.D.T.	X		
BELBEOC'H Philippe	2 <sup>ème</sup> représentant de M.I.S.E.N. 53 – D.D.C.S.P.P.	X		
LARDEUX Jean-Yves	1 <sup>er</sup> représentant de M.I.S.E.N. 49 – D.D.T	X		
	<b>A pouvoir du Préfet de Maine et Loire</b>	X		



NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
PEIGNER Patrick	2 <sup>ème</sup> représentant de M.I.S.E.N. 49 – A.R.S.		X	
<b>Autres participants:</b>				
BANNIER Géraldine	Député de la Mayenne		X	
BOLO Philippe	Député de Maine et Loire		X	
CORVAISIER Yoann	Chambre d'agriculture Pays de la Loire	X		
GUICHARD Virginie	Chambre d'agriculture Maine et Loire		X	
LAYER Bernard	Chambre d'agriculture Mayenne	X		
MAUFFRET-VALLADE Marie	Sous-préfète de Segré		X	
ROBERT Alexis	Conseil Départemental de Mayenne		X	

Nombre de membres présents ou représentés / nombre de membres :

Collège des élus : 9/31  
Collège des usagers : 9/18  
Collège de l'Etat : 7/10  
Total : 25/59

**Procès-verbal dressé le 24 avril 2019**  
**Monsieur Louis MICHEL,**  
**Président de la Commission Locale de l'Eau,**

